

## Éléments principaux du plan d'action grande dépendance

### I. Développer de nouveaux projets

Élaborer un plan de développement de nouvelles places, qui comprendra les éléments suivants :

- L'état des lieux des créations de places déjà prévues (Condorcet, Hoppa, les Pilotis et le Méridien)
- Une analyse du type de places « grande dépendance » à créer en priorité.
- Encourager les promoteurs potentiels à se lancer dans la construction de nouveaux logements inclusifs ou collectifs adaptés, ou dans l'extension de centres existants.

Soutenir ces promoteurs de nouveaux projets

- soutien budgétaire
- accompagnement tout au long du processus
- mise à disposition des leçons tirées des expériences antérieures

Élaborer un plan spécifique pour le développement du répit et des courts séjours

- Poursuivre la simplification des démarches administratives demandées aux centres et aux personnes handicapées
- Suivre de près l'accueil dans la Villa Indigo : cette unité de répit s'adresse actuellement à des enfants malades, et s'ouvre depuis le mois de juin 2013 à l'accueil d'enfants de grande dépendance
- Effectuer un état des lieux des potentialités de développement de l'offre de répit via les services d'accompagnement
- Effectuer un état des lieux des potentialités d'accueil en journée dans des centres d'hébergement
- Analyser le coût et la faisabilité de la construction d'un service d'accueil de crise pour adultes et/ou enfants

### II. Lutter contre l'exclusion des personnes handicapées hors des centres de jour ou d'hébergement et contre les refus d'admission

Prévenir les exclusions et les refus d'admission :

- favoriser l'apport d'une aide ponctuelle aux centres qui rencontrent des difficultés avec une personne handicapée, entre autres via l'appui d'un service d'accompagnement,
- outiller les travailleurs du secteur et renforcer leurs compétences par rapport au handicap de grande dépendance
- entre autres, développer et/ou favoriser des collaborations entre les professionnels du secteur et avec les fédérations pour développer une offre de formation et d'échanges de pratiques sur la grande dépendance
- faire en sorte que les travailleurs puissent être remplacés pendant leurs heures de formation liées à la grande dépendance (accords du non marchand)
- approfondir la réflexion sur la manière de lutter contre cette exclusion.

Lorsque l'exclusion ne peut être évitée :

- permettre un accompagnement de la personne et du centre,
- dans le cadre de la rédaction des arrêtés d'exécution du futur « décret inclusion », mettre en place une procédure transparente et harmonisée quant à l'exclusion d'un centre,
- effectuer au préalable une analyse des pratiques actuelles en matière d'exclusion.

### III. Avoir une liste d'attente centralisée pour l'accueil dans les CJ et CH

La centralisation des demandes d'accueil est nécessaire pour avoir une vue en temps réel sur l'état de « l'offre » et de la « demande ». Elle permet d'évaluer les mesures mises en place pour augmenter et/ou diversifier l'offre en fonction des besoins réels.

- Rédiger une circulaire pour rendre obligatoire l'envoi de toute demande par e-mail par les centres, moyennant l'accord de la personne handicapée ou de sa famille.
- Rendre obligatoire cette centralisation via le décret inclusion et ce, pour l'ensemble des personnes handicapées sur liste d'attente et pour tout type d'accueil.
- Poursuivre la réflexion sur l'amélioration des bases de données utilisés par le Service PHARE via l'Observatoire de l'accueil et de l'hébergement de la personne handicapée.

### IV. Développer ou renforcer des partenariats avec d'autres secteurs concernés par la GD

Développer le partenariat avec le secteur de l'enseignement spécialisé, entre autres pour prévenir l'exclusion scolaire et préparer l'après-école.

Développer le partenariat avec le secteur de la santé mentale :

- au travers notamment de cellule mobile d'intervention (CMI)
- au travers des collaborations avec les institutions psychiatriques.

Poursuivre le partenariat avec le secteur de l'aide à la jeunesse (un protocole d'accord existe déjà).

### V. Améliorer l'offre de transports

Étudier puis mettre en œuvre les possibilités d'amélioration des transports organisés par la STIB.

Étudier d'autres pistes de transports offertes par des asbl.

Examiner comment organiser le transport dans le cadre de l'offre de répit et de courts séjour lorsqu'un tel transport n'est pas prévu.

### VI. Effectuer un recensement de la personne handicapée à Bruxelles

Ce recensement concernera l'ensemble des personnes handicapées bruxelloises, avec une attention particulière pour la grande dépendance. Il fera partie des missions de l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée. L'enjeu est de pouvoir disposer d'une information plus objective et complète.

- collecter l'information sur les personnes handicapées bruxelloises là où elle existe (au fédéral, via les allocations familiales majorées, auprès du Service PHARE,...)
- définir dès que possible les moyens requis par l'Observatoire pour y arriver.

### VII. Œuvrer à l'harmonisation des critères de grande dépendance

Avec le fédéral et toutes les entités fédérées, mais prioritairement avec la COCOM.